

**Association de
Sauvegarde du
Patrimoine
de Saint Bonnet de
Joux**

**EVOLUTION DU NOM ET DU
TERRITOIRE
DE SAINT BONNET DE JOUX
AU COURS DE L'HISTOIRE**

Le « Dictionnaire topographique du département de Saône et Loire » de Jean Rigaud (Editeur : Comité des travaux historiques et scientifiques – Paris - 2008) donne un historique assez précis de la commune de Saint Bonnet de Joux sous 2 formes : évolution du nom de la paroisse/commune et organisation administrative.

1) EVOLUTION DU NOM DE SAINT BONNET DE JOUX

Le nom du site de Saint Bonnet de Joux est répertorié de la façon suivante dans divers documents historiques:

- Sanctus Bonnitus au XIème siècle ;
- Jus plus tard au XIème siècle ;
- Parrochia de Jors en 1259 ;
- Parrochia de Joux en 1296 ;
- Jours avant 1312 ;
- Girardus de Sancto Bonito en 1380 ;
- Parrocia de Jugo en 1387 ;
- Parroche de Joux en 1397 ;
- Saint Bonnot de Joulx en 1476 ;
- Saint Bonet de Jou en 1543 ;
- Saint Bonnet de Joux en en 1666 ;
- Bonnet-Rouge en 1793 ;
- Saint Bonnet de Joux ou Bonnet de Joux en l’an VII (1800) ;
- Saint Bonnet de Joux en l’an VIII (1801).

2) ORGANISATION DU TERRITOIRE COMMUNAL

C’est à la Révolution française que les paroisses sont devenues des communes. C’est donc à cette période que le périmètre actuel de Saint Bonnet de Joux a été fixé.

Pendant la période intermédiaire (de 1790 à l’an IV de la République, donc 1797), le canton de Saint Bonnet de Joux faisait partie du district de Charolles.

En 1789, Saint Bonnet de Joux dépendait du baillage (justice) et de la recette (impôts) de Charolles. Son église, sous le vocable de Saint Bonnet dépendait du diocèse d’Autun, archiprêtre de Charolles, à la collation de l’évêque (qui percevait donc l’impôt lié au culte). Il existait des chapelles à Availly, Chaumont, Crose, et Les Hauts.

Sous la royauté, certains hameaux limitrophes étaient « alternatifs », c’est-à-dire qu’ils appartenaient selon les années à Saint Bonnet de Joux ou à une paroisse voisine. Elles encaissaient donc alternativement les redevances liées à la pratique religieuse.

C’est dans ce cadre que les écarts des Pessaux, de La Treiche, de Vaux (à La Guiche) et de Quatre Vents (en partie) étaient alternatifs une année sur deux des paroisses de Saint Bonnet de Joux et de Champvent (paroisse qui a précédé celle de La Guiche). Les écarts de Croze et de Nouvelle étaient deux ans de Saint Bonnet de Joux et un an de Champvent. Le hameau de Saint Brancher était triennal des paroisses de Saint Bonnet de Joux, de Suin et de Vendenesse les Charolles. Le château d’Availly était de la paroisse de Suin.

Ces affectations variables des hameaux à des paroisses différentes avant 1789 posent un problème dans la localisation des actes de l’état civil tenus dans les registres paroissiaux. C’est ainsi que des frères ou sœurs nés dans la même maison pouvaient être enregistrés dans des paroisses différentes (d’où un problème dans les recherches généalogiques).